



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 3679

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur son projet de recruter 40 000 jeunes d'ici le début de l'année 1988, dans le cadre de la loi sur l'emploi des jeunes. Des postes d'aide-éducateur et d'assistant de vie scolaire seraient proposés à des jeunes de 18 à 26 ans, d'un niveau de formation initiale compris entre bac et bac + 2 et particulièrement motivés par l'encadrement éducatif en zone d'éducation prioritaire ou en zone rurale. S'il soutient pleinement cette initiative, il s'interroge sur l'exclusion des lycées de ce nouveau dispositif. En effet, de nombreux lycées polyvalents ou professionnels, en ZEP comme en zone rurale, ont également des besoins à satisfaire notamment dans la maintenance de leur parc informatique et audiovisuel, l'animation des activités du foyer sous-éducatif ou les actions de prévention contre l'alcoolisme et la violence. Il lui demande donc d'envisager d'inclure les lycées dans le dispositif prévu.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre au ministère de l'éducation nationale du plan de développement d'activités pour l'emploi des jeunes s'opérera de manière progressive au cours du dernier trimestre de l'année 1997 et pendant l'année 1998. Dès septembre 1997, les premiers emplois-jeunes ont été répartis entre les académies en fonction des besoins, avec des priorités d'implantation dans les zones les plus sensibles, en vue d'améliorer l'encadrement des élèves et de contribuer à l'animation socio-éducative. La répartition s'effectue dans un souci d'utilisation rationnelle du nombre d'emplois disponibles. Ainsi, si la première phase du dispositif concerne 30 000 aides-éducateurs dans les écoles et 10 000 dans les collèges, l'analyse précise des bilans académiques du lancement du plan emplois-jeunes pourrait aboutir à des ajustements éventuels en faveur des lycées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Michel](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3679

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3136

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4785